

LA LETTRE DE L'INSTITUT D'EMISSION

AGENCE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

N° 118 JANVIER 2007

L'IEDOM publie ce mois-ci le « Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 » qui présente le système bancaire et financier dans les DOM et analyse la situation des établissements de crédit locaux, ainsi que l'évolution des taux d'intérêt pratiqués aux entreprises.

Les faits marquants de l'année 2005 sont :

- la stabilité du nombre d'établissements intervenants (39 EC locaux et 7 EC hors zone) mais le redéploiement des guichets bancaires (337 en 2005 contre 324 en 2004) ;
- la croissance soutenue de la distribution de crédits, notamment dans l'Océan Indien (+ 16 %) mais aussi dans les DFA (+ 11 %) ;
- la poursuite de l'assainissement des portefeuilles de crédits, amorcée depuis près de dix ans. Le taux de créances douteuses reste cependant toujours supérieur au niveau métropolitain, notamment dans les DFA (13,8 % contre 3,6 % en métropole) ;
- la progression du Produit Net Bancaire (PNB) dans les DFA (+ 2,4 %) qui bénéficient de la bonne orientation des activités commerciales. Dans l'Océan Indien, l'accroissement du PNB est moins marqué (+ 1,5 %), en raison de la hausse du coût du refinancement bancaire et de la baisse des plus-values sur titres.

Au final, alors que les coûts de structure ont pu être bien maîtrisés, les résultats nets des établissements de crédit sont en baisse (- 45,3 % dans les DFA, -3,1 % dans l'Océan Indien), en raison de l'accroissement des dotations pour risques et charges. Ainsi, à l'opposé du mouvement observé en métropole, les taux de marge nette se contractent dans les DOM.

Cette publication présente également les évolutions des taux d'intérêt pratiqués par les banques locales sur les crédits aux entreprises. Dans l'ensemble, en dépit du rapprochement qui se poursuit, le coût du crédit reste plus élevé dans les DOM qu'en métropole. Dans le détail, les établissements de crédit de la Réunion offrent les conditions de crédit les moins éloignées de la métropole, alors que la situation dans les DFA traduit des conditions particulières d'activité (niveau de risques plus élevé, coefficients d'exploitation supérieurs).

I- Informations bancaires et financières générales

● 28 février 2007, date limite d'échange des billets de 500 francs « Pascal »

La date limite définie pour la fin des échanges de billets de 500 F « Pascal » contre des euros est fixée au 28 février 2007. Jusqu'à cette date, ces billets peuvent être échangés dans les caisses des succursales de la Banque de France et auprès des agences de l'IEDOM.

Sept autres coupures peuvent encore être échangées contre des euros auprès de la Banque de France et de l'IEDOM jusqu'aux dates suivantes : 31 mars 2008, 200 F Montesquieu ; 31 janvier 2009, 100 F Delacroix ; 17 février 2012 (5 billets) 500 F Pierre et Marie Curie, 200 F Gustave Eiffel, 100 F Paul Cézanne, 50 F Saint-Exupéry et 20 F Debussy.

● Publications au Journal Officiel de la République

1 – la loi de finances rectificative pour 2006 parue au J.O. du 31 décembre 2006 a créé dans son article 30 le livret de développement durable (LDD). Le LDD, mis en place le 1^{er} janvier 2007, remplace le Codevi dont il reprend les principales caractéristiques. Son plafond est fixé à 6 000 euros et les sommes collectées financeront pour partie des prêts aux PME et pour partie des travaux réalisés par les particuliers dans l'habitat ancien pour des économies d'énergie.

2 – le décret n° 2006-1541 du 6 décembre 2006 publié au J.O. du 8 décembre 2006 érige la cellule TRACFIN (traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) en service à compétence nationale. Il modifie en conséquence le code monétaire et financier (partie réglementaire).

3 – l'arrêté du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie du 6 décembre 2006 portant organisation du service à compétence nationale TRACFIN a été publié au J.O. du 8 décembre 2006.

4 – le décret 2006-1540 du 6 décembre 2006 pris en application de l'article L. 314-10 du code de la consommation relatif au remboursement anticipé des prêts viagers hypothécaires a été publié au J.O. du 8 décembre 2006.

● Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : un nouveau dispositif sur les virements dans l'Union européenne

Le nouveau règlement européen du 15 novembre 2006 relatif aux informations concernant l'identité du donneur d'ordre et qui accompagnent les virements de fonds est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Ce règlement transpose la recommandation spéciale VII du GAFI sur le contrôle des virements électroniques.

● Publications nouvelles

1 – Rapport au Parlement de la Banque de France concernant les incidences de la réforme de l'usure sur les modalités de financement des petites et moyennes entreprises (PME), décembre 2006

Ce rapport dresse un bilan des conséquences sur les modalités de financement des PME de la suppression du régime de l'usure pour la plupart des concours consentis aux entreprises.

2 – Rapport annuel 2005 du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), publié en décembre 2006

Ce premier rapport retrace les activités du CCSF de la fin 2004 au début 2006 : celles-ci ont permis notamment la refondation des relations banques-clients, une meilleure protection du consommateur en matière de crédit et de moyens de paiement, l'amélioration de l'information des consommateurs en matière de produits financiers.

3 – Bilan de la médiation bancaire pour l'exercice 2005, publié en novembre 2006

Ce troisième bilan de la médiation bancaire présente la synthèse des rapports d'activité des médiateurs bancaires ainsi que le compte rendu de la journée des médiateurs organisée en juin 2006. Plusieurs éléments attestent du développement du rôle de la médiation : légère augmentation du nombre de réclamations reçues, progression du nombre de conclusions favorables au client.

● Publications de l'IEDOM

1 - La note exprime n° 38 réalisée par l'agence de Cayenne porte sur « le secteur aurifère en Guyane » ; 2 - La note exprime n° 39 réalisée par l'agence de Pointe-à-Pitre traite du « financement bancaire du commerce à la Guadeloupe ». Ces deux notes seront prochainement disponibles en téléchargement sur notre site Internet (www.iedom.fr), pages agence de la Guyane et agence de Guadeloupe : Publications - Les notes expresses.

3 - L'énergie en Guyane dans la collection « Les Notes de l'Institut d'émission », note réalisée par l'agence de Cayenne.

● Agenda

La semaine du réseau rassemblant les directeurs des agences dans les départements et les collectivités d'Outre-mer se déroulera à Paris du 17 au 26 janvier 2007.

● Voeux

Les équipes de la Lettre de l'Institut d'émission au siège et dans les agences de l'IEDOM vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2007.

II – ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Baisse des indicateurs de vulnérabilité des ménages

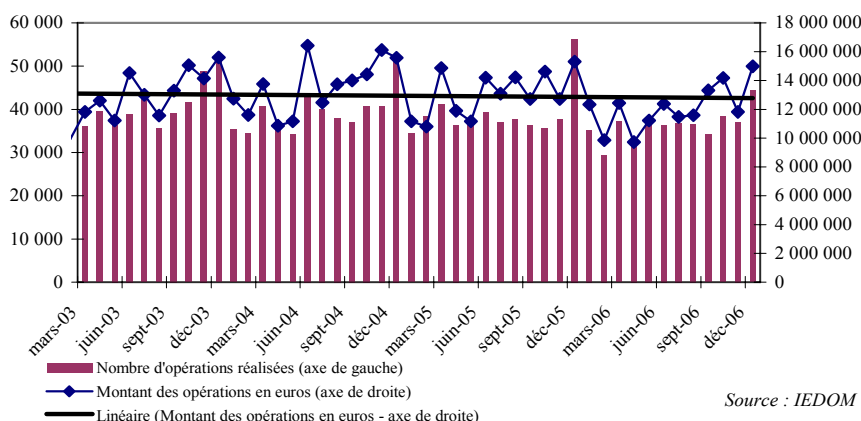
Seuls 5 incidents de paiement sur chèques ont été enregistrés en novembre 2006. Depuis le début de l'année, 171 incidents ont été recensés, soit 146 de moins par rapport à novembre 2005. Cinq retraits de cartes bancaires ont été enregistrés au mois de novembre, portant le cumul annuel à 29 décisions de retrait. L'archipel comptait 62 personnes physiques en interdiction bancaire, soit une baisse de 27,1 % par rapport au mois d'octobre 2006. Le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire dans l'archipel n'a jamais été aussi faible.

Surendettement

La commission d'examen des situations de surendettement s'est réunie le 13 décembre 2006 à l'IEDOM. Un seul dossier a été soumis à la décision de recevabilité. En 2006, six personnes ont déposé un dossier de surendettement auprès de la commission.

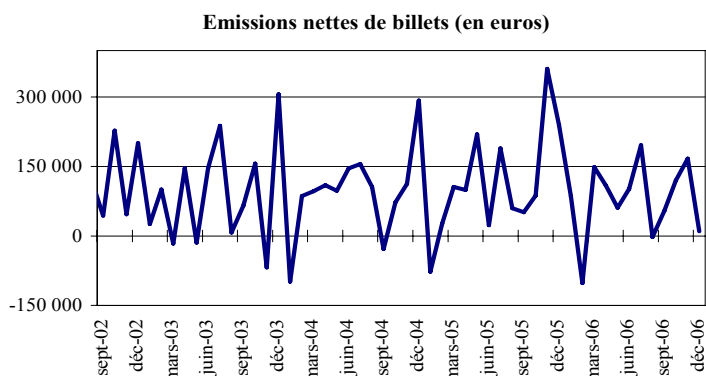
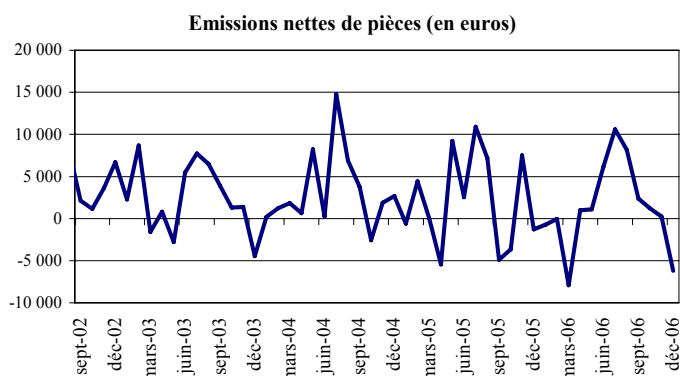
Hausse traditionnelle de la valeur des opérations de compensation au 4^{ème} trimestre

Au cours du dernier trimestre 2006, la valeur des opérations de compensation (40 992 986 euros) a augmenté de 12,7 % par rapport au trimestre précédent. En glissement annuel, le montant des opérations a diminué de 3,9 %. Quelque 119 782 opérations ont été réalisées, contre 107 568 au 3^{ème} trimestre. En 2006, 434 788 opérations de compensation ont été recensées, pour un montant de 145 327 904 euros.



Circulation fiduciaire

Au cours du 4^{ème} trimestre 2006, l'émission nette de billets (297 340 euros pour 7 406 billets) a augmenté de 19,7 % par rapport au trimestre précédent. En glissement annuel, elle s'inscrit en baisse de 56,7 %. Pour l'année 2006, l'émission nette de billets par l'IEDOM représente 949 485 euros (27 855 billets). Au dernier trimestre 2006, l'émission nette de pièces par l'IEDOM s'élevait à - 4 760,52 euros. Toutefois, en 2006, l'IEDOM a plus délivré que reçu de pièces (157 115 unités), pour un montant total de 15 883,3 euros.



III – BREVES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Cession des parts du Conseil général détenues dans le capital du CSP

☞ Par délibération n°154-06 du 15 septembre 2006, le Conseil général a officialisé sa volonté de cession de ses actions nominatives détenues au capital de l'établissement bancaire local « Le Crédit Saint-Pierrais », afin de réaffecter les fonds correspondants à la valeur de ces titres au budget de la collectivité. La collectivité devrait se dessaisir de quelques 3 000 parts, à savoir 9,43 % du capital de l'établissement de crédit. Pour mémoire, le Conseil général n'était plus membre du conseil d'administration du Crédit Saint-Pierrais depuis le 18 avril 2005.

Consultation populaire du jeudi 5 octobre 2006

☞ Le jeudi 5 octobre 2006, le Conseil général a appelé les habitants de l'archipel à se prononcer, par voie de consultation populaire, sur deux sujets récurrents : le changement du mode d'élection des Conseillers généraux et le transfert aux communes des compétences en matière d'urbanisme. La population s'est favorablement prononcée à l'instauration de listes communes pour les élections du Conseil général, regroupant ainsi sur un même bulletin les 15 candidats de la circonscription de Saint-Pierre et les 4 candidats de la circonscription de Miquelon-Langlade. La répartition des compétences en matière d'urbanisme entre la collectivité et les communes a également été approuvée. Seuls 26 % des inscrits sur les listes électorales se sont exprimés.

Non dénonciation des accords de pêche de décembre 1994

☞ Les autorités françaises ont été informées, le 16 octobre 2006, de l'intention du gouvernement canadien de ne pas dénoncer l'accord bilatéral en matière de pêche dans la zone du 3Ps. Cet accord, attribuant à Saint-Pierre et Miquelon 15,6 % du TAC de morue, a été reconduit pour une période de 5 ans. Cependant, les TAC sont fixés annuellement par le Conseil consultatif franco-canadien, au cours de chaque premier trimestre. Pour mémoire, le TAC de morue avait été diminué de 13,3 % pour la campagne de pêche 2006/2007.

Première estimation du PIB de l'archipel

☞ Menée conjointement par l'IEDOM, l'INSEE et l'AFD, le projet CEROM (Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-mer) a réalisé une évaluation du PIB de Saint-Pierre et Miquelon. Du 17 au 21 octobre, M. Olivier Simon, chargé de mission au siège de l'IEDOM, est venu présenter le résultat de ces travaux aux différents acteurs économiques, sociaux et politiques de l'archipel. Il en ressort un PIB par habitant proche des standards métropolitains mais loin d'être pour autant satisfaisant.

Coopération régionale

☞ M. Patrick Erbs, Adjoint au Chef de la Mission Economique française de Montréal, a effectué un déplacement dans l'archipel, du 25 au 27 octobre, en vue de préparer la constitution d'un groupe de travail, chargé de l'élaboration et du suivi d'actions engagées dans le cadre de la coopération régionale. Plusieurs axes de réflexion ont été lancés, ayant à terme pour objectif la création d'activités de développement pérennes.

Nouveau statut de l'archipel

☞ Le 31 octobre 2006, le Sénat a approuvé les projets de loi organique n°359 (2005-2006) et loi ordinaire n°360 (2005-2006) portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer. L'article 6 du titre II complète et modernise le statut de Saint-Pierre et Miquelon. La collectivité, qui exerce à la fois les compétences des départements et des régions (à l'exception de celles relatives à la construction et à l'entretien des collèges et lycées), a désormais vocation à être régie par les dispositions législatives applicables à ces deux catégories de collectivités. La codification de son statut dans la nouvelle partie VI du code général des collectivités territoriales lève les incertitudes sur les dispositions applicables dans l'archipel.

Interdiction temporaire de la pêche à la morue par les navires de pêche artisanale

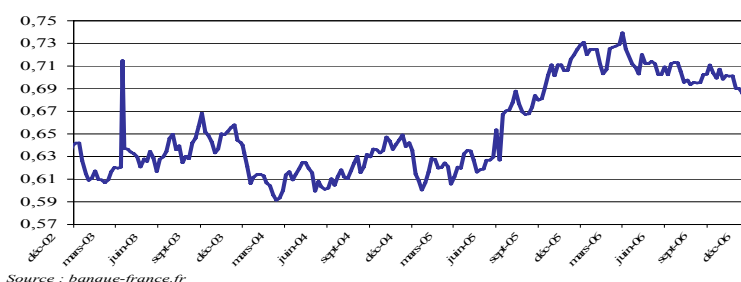
☞ Considérant que les 608,4 tonnes autorisées dans la sous-division 3 Ps de l'Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, pour la campagne de pêche 2006/2007, étaient atteintes, il a été décidé, par arrêté préfectoral n°630, qu'à compter du 15 novembre 2006, la pêche à la morue par les navires de pêche artisanale (embarcations de moins de 20 mètres) était interdite dans les eaux territoriales et la zone économique exclusive au large des côtes de Saint-Pierre et Miquelon. La prochaine campagne débutera en avril, après la réunion annuelle de l'OPANO qui fixe les TAC pour la saison à venir.

15^e réunion spéciale de la CICTA

☞ La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique, dont Saint-Pierre et Miquelon est membre depuis le 7 novembre 1968, s'est réunie du 17 au 26 novembre 2006 à Dubrovnik en Croatie. Il s'agissait de prévoir la mise en place d'un plan pluriannuel, d'une durée de 15 ans, à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce plan s'articule autour de mesures à déployer, considérées urgentes pour la conservation des espèces, allant de réductions des possibilités de pêche, d'extension des fermetures temporaires, d'augmentation des tailles minimales autorisées de débarquement, au renforcement des mesures de contrôle. L'archipel a conservé ses quotas de germon (200 tonnes) et de thon rouge (4 tonnes) à l'identique. Le quota d'espadon est passé de 35 à 60 tonnes, grâce à un transfert de quotas britannique.

Baisse du dollar canadien par rapport à l'euro

☞ Au cours du dernier trimestre 2006, le dollar canadien a perdu de sa valeur face à l'euro. En octobre, il fallait 0,7030 euro pour un dollar canadien (cours de change de l'euro contre le dollar canadien en moyenne mensuelle), contre 0,6833 en novembre (- 2,8 % en glissement mensuel) et 0,6574 en décembre (- 3,8 %).



Indicateurs économiques

| LES INDICATEURS DE REFERENCE | | Données brutes | Δ % mois précédent | Δ % mois année N-1 |
|---|---|-----------------------|--|---|
| Indice des Prix <i>Source : Préfecture</i> | Prix à la consommation 3 ^{ème} trimestre 2006 (base 100 en déc 2005) | 102,10 | + 0,37 %* <i>*Variation trimestrielle</i> | + 6,20 %* <i>*Par rapport à Septembre 2005</i> |
| Chômage <i>Source : D.T.E.F.P</i> | Nombre de demandeurs d'emploi (cat.1) Novembre 2006 : | 214 | + 2,9 % | + 15,7 % |
| | Nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois indemnisés Novembre 2006 : | 184 | + 12,2 % | - 9,5 % |
| Commerce extérieur* <i>Source : Service des Douanes</i> | Importations (milliers d'euros) Septembre 2006 : | 4 219 | + 38,4 % | + 2,5 % |
| | Cumul annuel : | 39 684 | - | - 6,1 % |
| | Exportations (milliers d'euros) Septembre 2006 : | 198 | - 72,1 % | - 67,3 % |
| | Cumul annuel : | 3 981 | - | - 8,9 % |
| | Déficit commercial (milliers d'euros) Septembre 2006 : | 4 021 | + 71,9 % | + 14,5 % |
| <i>* Dernières données disponibles</i> | | | | |

| LES INDICATEURS D'ACTIVITE | | Données brutes | Δ % mois précédent | Δ % mois année N-1 |
|--|---|-----------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| Pêche industrielle <i>Source : Affaires Maritimes</i> | Débarquements (en tonnes) Cumul au 15 décembre 2006 | 767 | - | 1 738* <i>*campagne 2005/2006</i> |
| Pêche artisanale <i>Source : Affaires Maritimes</i> | Débarquements (en tonnes) (port de Miquelon) Novembre 2006 : | 0,519 | - 95,0 % | - 98,5 % |
| | Cumul annuel : | 215,113 | - | - 24,5 % |
| Trafic aéroportuaire (aéroport de Saint-Pierre) <i>Source : Aviation civile</i> | Nombre de passagers (arrivées + départs) Novembre 2006 : | 2 327 | + 9,7 % | + 6,8 % |
| | Cumul annuel : | 27 042 | - | + 4,9 % |
| | Mouvements d'avions Novembre 2006 : | 210 | - 11,8 % | - 18,3 % |
| | Cumul annuel : | 2 493 | - | - 7,6 % |
| | Fret et envois postaux (en tonnes) Novembre 2006 : | 16,544 | + 3,3 % | - 13,5 % |
| | Cumul annuel : | 159,293 | - | - 14,2 % |
| Trafic portuaire (port de Saint-Pierre) <i>Source : Capitainerie du port</i> | Mouvements de navires Novembre 2006 : | 59 | - 15,7 % | - 1,7 % |
| | Cumul annuel : | 868 | - | + 3,8 % |
| | Fret (en tonnes)* Septembre 2006 : | 2 057 | + 7,2 % | - 24,8 % |
| | Cumul annuel : | 15 712 | - | - 22,0 % |
| <i>*Dernières données disponibles</i> | | | | |

TAUX DIRECTEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE

Taux de soumission minimal des opérations principales de refinancement : 3,50% (13/12/06)

Taux de la facilité de prêt marginal : 4,50% (13/12/06)

Taux de la facilité de dépôt : 2,50% (13/12/06)

TAUX D'INTERET LEGAL

ANNEE 2005 : 2,05 % (JO du 17/02/05)

ANNEE 2006 : 2,11 % (JO du 7/02/06)

TAUX DE L'EPARGNE REGLEMENTEE (depuis le 1/08/06)

Livret A et bleu

Codevi

LEP

PEL*

CEL*

2,75%

2,75%

3,75%

2,50%

1,75%

*hors prime d'Etat

Taux moyen mensuel monétaire (Tempé moyen mensuel)

| Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|-----------|---------|----------|----------|
| 3,0407% | 3,2806% | 3,3283% | 3,5155% |

TIBEUR (décembre 2006)

| 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---------|---------|---------|---------|
| 3,6410% | 3,6870% | 3,7950% | 3,9310% |

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

| Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|-----------|---------|----------|----------|
| 3,84% | 3,88% | 3,81% | 3,87% |

Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

| Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|-----------|---------|----------|----------|
| 4,04% | 4,08% | 4,01% | 4,09% |

TAUX DE L'USURE (applicables à partir du premier trimestre 2007)

CREDITS AUX PARTICULIERS

Prêts immobiliers

- Prêts à taux fixe
- Prêts à taux variable
- Prêts relais

Autres prêts

- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €

Seuils de l'usure

6,39%

6,12%

6,21%

20,76%

19,07%

8,44%

CREDITS AUX ENTREPRISES

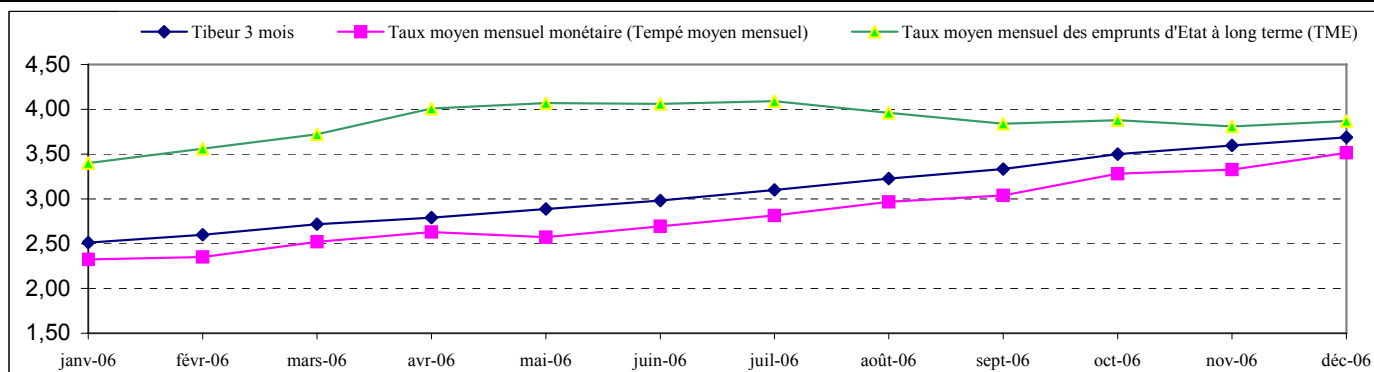
- Découverts en compte (1)

Seuils de l'usure

14,19%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

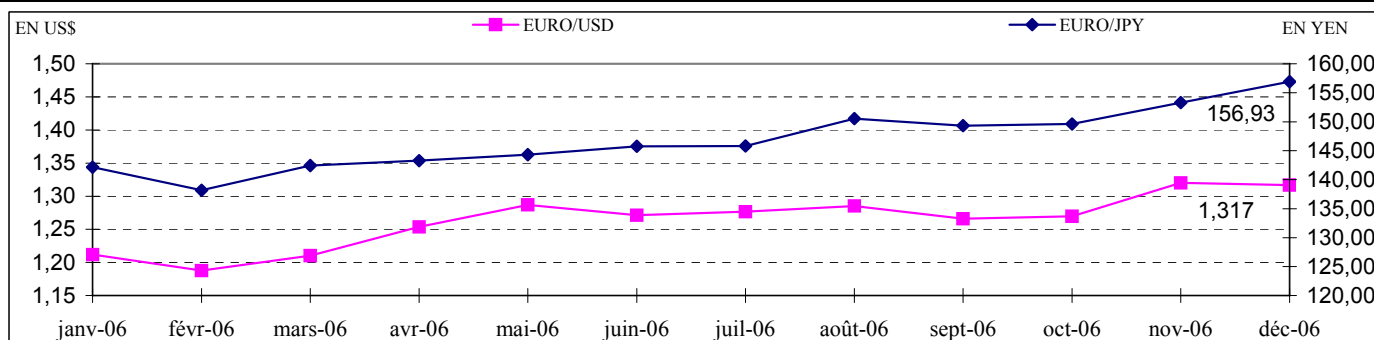
TAUX DES MARCHES MONETAIRES ET OBLIGATAIRES



TAUX DE CHANGE (dernier cours fin de mois)

| | | | | | |
|----------------------------|---------|------------------------|---------|------------------------------|-----------|
| EURO/USD (Etats-Unis) | 1,3170 | EURO/ZAR (Afr. du sud) | 9,2124 | EURO/SRD (Surinam) | 3,6605 |
| EURO/JPY (Japon) | 156,93 | EURO/BWP (Botswana) | 7,9618 | EURO/ANG (Ant. Néerl.) | 2,3574 |
| EURO/CAD (Canada) | 1,5281 | EURO/SCR (Seychelles) | 7,6258 | EURO/DOP (Rép.Dom.) | 44,30 |
| EURO/GBP (Grande-Bretagne) | 0,6715 | EURO/MUR (Maurice) | 42,803 | EURO/BBD (La Barbade) | 2,6340 |
| EURO/SGD (Singapour) | 2,0202 | EURO/BRL (Brésil) | 2,8124 | EURO/TTD (Trinité et Tobago) | 8,2669 |
| EURO/HKD (Hong-Kong) | 10,2409 | EURO/VEB (Vénézuéla) | 2827,99 | EURO/XPF (TOM, Nvelle-Cal.) | 119,33170 |
| EURO/MGA (Madagascar) | 2655,09 | EURO/XCD (Dominique) | 3,5559 | EURO/FC (Comores) | 491,96775 |

EVOLUTION DE L'EURO SUR 12 MOIS (dernier jour fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les monnaies des 12 pays participant à l'Union monétaire

| | | | | |
|-----------------|-------------|--------------|-------------|-------------|
| 1 EURO = | 40,3399 BEF | 6,55957 FRF | 40,3399 LUF | 200,482 PTE |
| | 1,95583 DEM | 0,787564 IEP | 2,20371 NLG | 5,94573 FIM |
| | 166,386 ESP | 1936,27 ITL | 13,7603 ATS | 340,750 GRD |

Directeur de la publication : A. VIENNEY

Responsable de la rédaction : V. R. NUGENT

Editeur et Imprimeur : IEDOM

Achevé d'imprimer le 11 janvier 2007

Dépôt légal : 11 janvier 2007 - N° ISSN 1240-2796